

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024
DELIBERATION N°2024-20

Le 26 mars 2024 à 18h, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 14 mars 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Maurice GAILLARD, Maire.

PRESENTS (17) : M. GAILLARD, M. SEQUELA, Mme TRONC, M. DUPUIS, Mme GARNIER, M. BERTHUOT, Mme MALLET, M. TROADEC, Mme CAZALET, Mme MARCHAND, M. FOSSEY, Mme MAURIN, M. MEYRUEIS, Mme HERITIER, M. BELIN, Mme CHAHABIAN, M. BRIAUX.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (9) : M. CARDIN à Mme CAZALET, M. ALDEBERT à M. TROADEC, Mme ETEVE à M. BERTHUOT, Mme BATTE à M. DUPUIS, Mme CHAPUS à Mme TRONC, M. DE GOURCY à M. SEQUELA, M. YANG à M. FOSSEY, Mme LEGENDRE à Mme MALLET, M. JOUBERT à Mme MARCHAND.

ABSENTS (3) : Mme SANTANACH, M. MALLET, Mme FERRAND.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARNIER.

BUDGET ANNEXE « CAVEAUX » : BUDGET PRIMITIF 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-2,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°1 en date du 27 février 2024 prenant acte du débat d'orientation budgétaire 2024,
Considérant que le budget annexe « caveaux » 2024 s'équilibre en section de fonctionnement à 25 000 € et que le budget ne comporte pas de section d'investissement,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 14 mars 2024,

Entendu l'exposé du rapporteur, M. Roger SEQUELA, Adjoint au Maire délégué aux finances,

APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE

- D'approuver le budget primitif du budget annexe « caveaux » 2024 tel que présenté par chapitre et joint à la présente délibération,
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Maurice GAILLARD.



Certifié exécutoire par M. le Maire, compte tenu de
La réception en Préfecture le :
L'affichage/publication du :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : VILLE BOUILLARGUES (30)
Utilisateur : LECOINTE Véronique

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2420DEL
Objet :	Budget primitif 2024 caveaux
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-28 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	030-213000474-20240328-2420DEL-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à mairie.bouillargues@wanadoo.fr

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 030-213000474-20240328-2420DEL-BF-1-1_0.xml	text/xml	969 o
Document principal (Document budgétaire) Nom original : DELIBERATION 2024 20 BP CAVEAUX 2024.pdf Nom métier :	application/pdf	249.5 Ko
Document principal (Document budgétaire) Nom original : BP CAVEAUX 2024.xml Nom métier :	text/xml	13.3 Ko
99_BU-030-213000474-20240328-2420DEL-BF-1-1_2.xml		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 mars 2024 à 13h48min31s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 mars 2024 à 13h51min03s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 mars 2024 à 13h51min21s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 mars 2024 à 13h51min55s	Reçu par le MI le 2024-03-28